

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 2 MARS 2023

Le Conseil d'Administration du Lycée La Coudoulière se réunit en séance ordinaire le 2/03/23.

- Membres inscrits : 27
- Membres présents : 18
- Membres excusés :
- Membres absents : 9

Président de séance	Jean-Philippe TOUJAS	Proviseur
Secrétaire de séance	Mme BARBERO / Mme CORDEIRO	Enseignantes

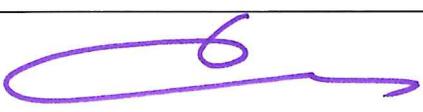
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 MARS 2023

sous la présidence de Monsieur TOUJAS, Proviseur du Lycée

		Présents	Absents	Excusés
REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :				
- Chef d'établissement : M. TOUJAS Jean-Philippe		X		
- Adjoint chef d'établissement : M. TERRIER Patrick		X		
- Chef des travaux : Mme BARBIER Nadine		X		
- Gestionnaire : M. ZAMPA Joan		X		
PERSONNALITÉS :				
- de la collectivité de rattachement Région PACA	Sandra KUNTZ		X	
- de TPM :	Nadine ESPINASSE	X		
	Suppléante :			
- de la Commune Siège, Six-Fours :	Dominique ANTONINI	X		
- qualifiée :	Delphine LANDES		X	
PROFESSEURS				
	Matthieu BLONDY	X		
	Muriel SANTINACCI	X		
	Joffrey DEMANSE	X		
	Vanessa CAMPANILE	X		
	Marjorie OCCELLI	X		
	Sandrine BARBERO	X		
	Marie-Paule CORDEIRO	X		
Suppléants :	Emmanuel LANTES			
	Jean-Luc VINCENT			
	Noura EL HAMROUNI			
	Pascale DUFOUR			
	Nadine GERVAISE			
	Olivier LEMAIRE			
Invités				
	Sabrina MERELLE	X		
Parents d'élèves				
	Corinne MIGLIACCIO	X		
	Laurence REGAZZONI	X		
	Carine PEDRON		X	
	Valérie CASALI		X	
	Séverine CADOT		X	
Suppléants :	Arnaud LECHAT			
	Isabelle TROUILLET			
	Stephanie PAYRAU			
- élèves :				
	Luna MERCIER 2MODE		X	
	Flore VANDAMBEKE 2MODE	X		
	Alexandre GUARNERI 1MN	X		
	Justine FELTESSE TESTH		X	
	Axel ROUX BTS CCST1		X	
Suppléants :	Alana LANDRY TCAPOIF	X		
	Kilian PEIGNE			
	Amandine BORDG			

Chapitre	Nature des questions traitées	Nb de pages	Observations éventuelles de M. l'Inspecteur d'Académie ou de M. le Recteur	Page
1	Point augmentation coût de l'énergie	1		4
2	Validation du PV du CA du 21 11 2022	1		4
3	Répartition DHG	3		5-7
4	Accès parking 2 roues	1		7
5	Contrats et conventions 1. Convention Numérisud 2. Contrat ADF	1		8
	Annexe I : courrier 2 roues Annexe II : DHG	1		
	TOTAL nombre de pages :	12	Annexes : à partir de la page	9

Six-Fours-Les-Plages le 2 mars 2023

<i>Signature du Président de séance</i>	<i>Signature du secrétaire de séance</i>
	

Chapitre 1

Préambule

M.TOUJAS présente aux membres du conseil M. ZAMPA, le nouvel adjoint gestionnaire du lycée de la Coudoulière. M. ZAMPA a été nommé au 1^{er} mars 2023 en remplacement de Mme BEAUMONT, partie à la retraite le 30 novembre 2022.

M. TOUJAS nous fait part de ses préoccupations concernant l'augmentation des dépenses d'énergie. La facture de gaz du mois de Janvier 2023 s'élève à la somme exorbitante de 57000 €, en comparaison la facture de gaz du mois de Décembre 2022 était de 7400 € pour 15 jours. M.TOUJAS montre une réelle inquiétude sur la flambée des prix des diverses factures ainsi que le paiement des factures à venir concernant le fonctionnement du lycée de la Coudoulière. Contact a été pris avec les services de la Région Sud pour savoir quelles solutions vont être trouvées.

Chapitre 2

Validation du PV du 21 novembre 2022

Le PV du CA du 21 Novembre 2022 est approuvé à L'unanimité.

M.TOUJAS précise également que les PV des CA sont consultables sur le site internet du lycée et diffusés par mail.

Vote : UNANIMITE

Actes N° :

Chapitre 3

Répartition de la DHG

M.TOUJAS explique aux représentants des parents et des élèves le cheminement et l'aboutissement de la répartition de la DGH (Dotation Globale Horaire). Il précise que la DGH est une enveloppe d'heures donnée afin de répartir les heures sur l'ensemble des sections et des disciplines.

M.TOUJAS a reçu les coordinateurs de disciplines afin de faire des ajustements sur cette répartition avant d'être proposée au conseil pédagogique du 2 Février 2023.

Avant de poursuivre, M. TOUJAS tient à soumettre au vote le premier principe concernant la reconduction de l'innovation pédagogique du lycée de la Coudoulière (seul établissement de l'académie de Nice à appliquer cette décision). Transformation des HSA en HSE ce qui permet de dédoubler les classes afin d'avoir un meilleur enseignement en ayant des classes moins chargées. Le conseil pédagogique du 2 Février 2023 a reconduit et acté ce procédé. Le CA de ce jour est favorable à la reconduction de ce dispositif particulier.

Cette année la DGH est en légère augmentation.

On notera, 2 changements de dernière minute à titre exceptionnel de la part du rectorat portant sur la transformation d'HSA en Heures Postes (8 H + 7 H = 15 H) dont une répartition sur des BMP : Français, Maths et Anglais.

M.TOUJAS présente les grands principes en disant que tous les projets des années passées sont conservés à savoir :

- Dédoublément maintenu : CAP, BAC Pro MRC (3 classes de 20 élèves), 3^{ème} Prépa Métier
- Consolidation maintenue : Maths / Français en CAP / BAC
- Consolidation Maths / Français et, à la rentrée, en Terminale BAC PRO
- 10H : Section Euro
- Langues vivantes Bac Pro 2H
- 1H en plus pour le BMP Espagnol
- Projet EURO : 10h en tout
- Projet coloration comptable
- Projet formation du BI Mer

- Projet TICE : Reconduction de la mission de M. MONFORT pour s'occuper du poste de TICE du lycée
- Demande de conservation du BMP de M. JARRIAULT (TZR)
- 1 suppression de poste : M. BETRANCOURT (VTR)

M.BLONDY intervient pour annoncer une motion et par la suite en fait la lecture. Cette motion porte sur le volume insuffisant de la dotation globale. Les représentants des parents d'élèves s'associent aux représentants des enseignants pour signer cette motion. M. TOUJAS, précise, à nouveau, que le Conseil d'Administration se prononce sur la ventilation des heures de DGH et non sur la dotation en elle-même.

Motion :

« Les représentants des enseignants et les parents d'élèves du LP La Coudoulière réunis le 02/0/2023 constatent une fois de plus l'insuffisance de la dotation globale horaire attribuée à l'établissement pour la rentrée 2023.

Cette insuffisance de moyens, indispensables au bon fonctionnement de notre établissement, est lourde de conséquences car elle conduit à la mise en concurrence des disciplines, des actions pédagogiques et éducatives entre elles. Elle contraint, de plus, l'ensemble des enseignants à accepter la transformation d'HSA en HSE pour pouvoir dédoubler les classes à effectifs élevés, afin de maintenir des conditions de travail décentes au prix d'une rémunération inférieure. Pour rappel, un récent rapport du sénat en date du 18 novembre 2021 estime que les enseignants français ont perdu de 15% à 25% de rémunération en 20 ans, sans parler d'une inflation sur l'année 2022 égale à 5,2%.

La mise en place en 2019 de la transformation de la voie professionnelle a eu pour conséquence directe la baisse du nombre d'heures enseignées aux élèves, principalement en français et en mathématiques. Quatre ans après, le gouvernement veut à nouveau réformer la voie professionnelle en dérégulant les PFMP (l'idée de les augmenter de 50% a été repoussée), en imposant la mixité des publics dans les établissements, en s'attaquant au statut des enseignants (annualisation du temps de travail...) etc....

Nous pensons, à l'inverse, que la réussite des élèves passe par une formation de qualité, sous statut scolaire, dans un cadre serein, avec des personnels en capacité d'exercer leur métier de façon pérenne, sans se demander quelle nouvelle réforme va à nouveau advenir dans quelques années.

Les représentants des enseignants et les parents d'élèves du LP La Coudoulière ne peuvent accepter la gestion de la pénurie. Ils refusent donc la proposition ministérielle de cette DHG dont le volume global ne permet pas une répartition qui réponde aux besoins de l'établissement, et qui est la conséquence d'une politique budgétaire et mortifère pour les Lycées professionnels. »

Vote : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 5

Actes N° : 34

Chapitre 4

Accès au parking 2 roues

M.TOUJAS souhaite attirer l'attention des parents sur la conformité des 2 roues de leurs enfants.

Après une réunion avec la Mairie de Six-Fours et avec la police de Sanary, M. TOUJAS a pu obtenir un contrôle des services spécialisés de la police dans le cadre de la sécurité routière afin de vérifier la conformité des 2 roues.

Le 18 Janvier 2023, un expert de la police a vérifié la conformité des 2 roues stationnés sur le parking intérieur du lycée. 15 motos sont en infraction soit 2/3 du parc dont 3 motos qui faisaient l'objet d'une interdiction de rouler.

A l'issu, des constats de police ont été établis avec le nom du propriétaire et la liste des infractions.

M.TOUJAS propose d'envoyer un courrier nominatif aux 15 parents concernant la situation de non-conformité selon la réglementation en vigueur de la moto de leur enfant, et de leur demander de remettre en état et aux normes les véhicules afin d'accéder à nouveau au parking des 2 roues.

Vote : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2

Actes N° : 36

Chapitre 5

Convention Numérisud

Cette association club info « Numérisud » récupère et recycle des pièces informatiques afin de remonter des ordinateurs et par la suite de les redistribuer aux élèves qui ont un réel besoin de matériel.

Le lycée de la Coudoulière s'engage sur 2 points :

- Donner du matériel informatique périmé (tours, claviers)
- Etablir une liste d'élèves dans le besoin via le service vie scolaire du lycée.

Vote : Pour : 18 Contre :

Abstention :

Actes N° : 33

Chapitre 6

Contrat ADF

Contrat « ADF » : Cette société intervient pour la maintenance des ponts élévateurs.

Coût par an : 1986 € pour 2 passages / an

Vote : UNANIMITE

Acte N° : 35



académie
Nice
Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : 02/03/2023 - N° de séance : 3

ANNEXE I : courrier 2 roues

Le Proviseur

Service
administratif

Dossier suivi par
JPT

Téléphone
04 94 34 80 08

Fax

04 94 25 47 92

Mél.

0831354w@ac-nice.fr

BP 90112
83183 SIX-FOURS Cedex

Site Internet

www.lyceelacoudouliere.fr

Six-Fours-Les-Plages, le 03/03/2023

Objet : Prévention sécurité routière

Dans le cadre d'une opération de sécurité routière menée conjointement avec le Commissariat de Police de Sanary, un contrôle des véhicules deux roues stationnés dans le parking sécurisé du lycée a eu lieu le 18 janvier 2023.

Le Lycée de La Coudoulière est engagé dans une démarche de sensibilisation aux dangers de la route, aussi nous ne pouvons cautionner le stationnement d'un véhicule non conforme au sein de notre établissement.

Il a été constaté que le véhicule de votre enfant immatriculé n'est pas conforme à la réglementation en vigueur, voir constat de Police ci-joint.

Conformément à la décision du Conseil d'Administration du Lycée en date du 02 mars 2023, vous devrez apporter la preuve de la remise en conformité du véhicule pour pouvoir accéder au parking deux roues intérieur. Dans le cas contraire, votre enfant devra stationner son véhicule à l'extérieur de l'établissement.

Dans l'intérêt de la sécurité de votre enfant, je vous remercie de votre compréhension.

JP TOUJAS
Proviseur



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



ANNEXE II : DHG

